

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 27 (1939)

Heft: 556

Artikel: Une espérance de moins...

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-263511>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Parait tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION

Mme Emilie GOURD, 17, rue Töpffer

ADMINISTRATION

Mme Renée BERGUER, 7, route de Chêne

Compte de Chèques postaux I. 943

Organe officiel

des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leur auteurs

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 6.—

ÉTRANGER..... 8.—

Le numéro..... 0.25

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. À partir du 1^{er} juillet, il est délivré des abonnements à 6 mois (3 fr.) valables pour le semestre de l'année en cours.

ANNONCES

11 cent. le mm.

Largeur de la colonne : 70 mm.

Réductions p. annonces répétées

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. À partir du 1^{er} juillet, il est délivré des abonnements à 6 mois (3 fr.) valables pour le semestre de l'année en cours.

Sans la liberté, le monde ne serait qu'une mécanique.

LACORDAIRE.

Pour le vote des femmes, en avant !...

— Voilà, s'exclameront certains lecteurs — et même, hélas ! certaines lectrices aussi — un appel qui sonne étrangement en ces temps où, comme le dit si bien une journaliste vaudoise, « transformer des kilos de laine en kilos de chaussettes et de pullovers semble être devenu le seul but de l'existence de la majorité des femmes suisses ». Le suffrage féminin — qui y songe actuellement ? et est-il même convenable d'y songer ? ...

— Mais, chers lecteurs, avez-vous vous-même, du fait de la guerre et de la mobilisation, renoncé complètement à vos devoirs d'électeurs responsables ? et n'avez-vous pas démontré le contraire en approuvant le Conseil Fédéral de ne pas supprimer les élections fédérales de cet automne ? N'avez-vous pas voté pour les Chambres fédérales le 29 octobre ? ne vous apprêtez-vous pas à voter le 3 décembre sur les traitements des fonctionnaires ? et certains cantons — comme celui où paraît notre journal, qui s'est offert le 12 novembre le luxe d'importantes élections législatives — ne vont-ils pas, dans l'intervalle, vous appeler aux urnes ? Si donc vous continuez — et avec combien de raison ! — le cours de votre vie politique, pourquoi nous, suffragistes, devrions-nous renoncer à la notre ? ...

— Et vous, chères lectrices, qui, tant de fois depuis trois mois, avez manifesté votre ardent désir de « servir », qui vous êtes inscrites en nombre dans les Services complémentaires et auxiliaires, tant officiels que privés, qui avez éprouvé un sentiment de joieuse fierté en apprenant, par l'arrêté du Conseil Fédéral du 4 septembre, que, toutes, entre 16 et 60 ans, nous étions mobilisables pour un service civil de travail, ne pensez-vous pas maintenant que, du moment que votre pays fait appel à vous en vous imposant une obligation, il reconnaît de ce fait que vous êtes aussi une véritable citoyenne, avec tous les devoirs et responsabilités que comporte cette charge ? L'abandon de la guerre ne vous a-t-elle pas mis au cœur l'ardent désir de pouvoir travailler plus efficacement pour la paix ? et tant de faits au cours de ces dernières semaines ne

vous ont-ils pas prouvé combien inopérant était votre effort, parce que vous manquez de cet instrument indispensable à tout progrès social, qui s'appelle en démocratie le bulletin de vote ? ...

... D'ailleurs, si cet appel bien connu retentit de nouveau à nos oreilles, ce n'est qu'en conséquence directe d'une activité dont le début date de mois et de mois bien avant qu'il fut question de guerre ou de mobilisation. N'est-ce pas le 15 février 1937 que l'Association genevoise pour le suffrage féminin décidait, en Assemblée générale convoquée pour la deuxième fois sur cet objet, de lancer une initiative constitutionnelle en faveur du vote des femmes ? n'est-ce pas le 19 décembre 1938 que cette initiative, ayant réuni globalement près de 7000 signatures, dont un pourcentage attentif et scrupuleux avait déjà fait tomber près d'un millier, était officiellement déposée à la Chancellerie cantonale ? et qu'en peuvent les suffragistes si les bureaux chargés de sa vérification ont employé plus de dix mois à cette tâche ? Et maintenant, ce sont les délais légaux, qu'il n'est au pouvoir de personne de modifier, qui entrent en jeu, et tout l'appareil officiel qui est mis automatiquement en mouvement, que vous le vouliez ou non, chers lecteurs et lectrices. Aux termes de la loi, en effet, c'est avant le 19 décembre prochain, donc dans l'espace de quelques semaines, que le Grand Conseil va délibérer sur notre revendication ; et c'est au début de 1940, et quel que soit le préavis de notre corps législatif, que la question du vote des femmes sera dans son intégrité soumise au corps électoral... masculin.

Ce sont donc de belles campagnes qui s'annoncent toutes proches pour nous suffragistes genevoises. Belles, disons-nous, parce qu'il y a, en ces temps actuels, une joie et une valeur morales à défendre, de tout son cœur et de toute sa foi, un principe de justice et de liberté. Vous allez donc entendre souvent notre slogan : « Pour le vote des femmes, en avant ! », chers amis de notre journal, et vous donnerez votre appui moral et matériel, puisque notre cause est la vôtre. Merci.

E. Gd.

A la fin de ce triste et pénible automne de pluie et de mobilisation, nos pensées vont avec reconnaissance vers toutes celles dont l'énergie et la vaillance ont fait l'impossible pour la rentrée des récoltes.

HOMMAGE A LA PAYSANNE SUISSE



Cliché „Du Schweizerfrau“

Une espérance de moins...

Un travail considérable a été mené à fin, lors de la dernière session des défuntes Chambres fédérales : la révision des articles économiques de la Constitution. Les électeurs auront à décider, lors de la prochaine votation populaire, de l'acceptation ou du rejet de ces nouveaux articles, et les débats sur la nouvelle conception de notre économie publique et sur les avantages et les inconvénients de cette nouvelle orientation ne manqueront pas d'intérêt. Mais nous qui, depuis le début de la discussion, avons pris position en faveur de cet article 34 ter si important du point de vue de la politique sociale, et qui avons tant travaillé pour arriver à une formule favorable à la formation professionnelle des femmes — nous sommes dès maintenant déçus dans nos espérances.

L'art. 34 ter de la Constitution fédérale, tel qu'il est en vigueur maintenant, stipule que

La Confédération a le droit de statuer des prescriptions uniformes dans le domaine des arts et métiers.

alors que le nouveau texte proposé par le Conseil Fédéral disait que

La Confédération a le droit d'établir par voie législative des dispositions uniformes sur la protection des travailleurs, le service de placement, l'assurance-chômage et la formation professionnelle.

Mais les Chambres n'ont fini par se mettre d'accord que sur le texte suivant :

La Confédération a le droit d'établir des dispositions pour la protection des travailleurs, sur le service de placement et l'assurance-chômage, comme sur la formation professionnelle dans le commerce et les arts et métiers.

Les lignes qui suivent ont pour but de montrer quelles conséquences étendues chacune de ces rédactions — qui semblent pourtant différer si peu l'une de l'autre ! — a pour deux professions essentiellement féminines : celle de garde-malades et celle du service domestique.

York. Y prirent la parole : Dr. Gertie Söderberg, présidente de l'Association suédoise, pour souhaiter la bienvenue aux congressistes ; M. Wigforss, ministre des finances, au nom du gouvernement suédois ; Mme Johansson-Wisborg, au nom du Conseil municipal, dont elle est membre. Le professeur de l'Université, professeur Eberstein, fit l'historique de la Haute Ecole, qui s'honneur d'être ouverte à tous, sans discrimination de sexe ou de nationalité, et d'avoir compté des professeurs féminins de grande valeur, comme la célèbre mathématicienne Sophie Kovalewska.

Les jours suivants eurent lieu, chaque matin, les séances de déléguées, où furent débattus d'importantes questions : amendements à certains articles des statuts, afin d'affirmer plus nettement le point de vue de la Fédération, qui est d'accueillir dans son sein les femmes diplômées des Universités, sans distinction de race, de religion et d'opinions politiques, et de créer entre elles toutes, à travers le monde entier, des liens de sympathie, de compréhension et d'aide.

Les circonstances du monde actuel ont mis un douloureux accent sur les problèmes relatifs aux réfugiés. C'est dire que le Congrès avait inscrit à son programme la question de l'aide aux intellectuelles réfugiées. Plusieurs Associations exposèrent, dans des rapports très détaillés, les résultats de leur activité. Ainsi, l'Association suisse signala qu'elle avait confié à son Secrétariat des intérêts professionnels la solution de plusieurs cas individuels, en même temps qu'elle s'engageait à soutenir énergiquement toute action entreprise par le gouvernement en faveur des réfugiés. Quelques membres de l'Association française donnèrent d'intéressantes indications sur le travail accompli par le Comité de Toulouse à l'égard des réfugiés intellectuels espagnols.

(La suite en 3^{me} page.) MARG. MAIRE.

L'une et l'autre carrières ont certainement besoin d'être assainies, mais toutes les réformes tentées jusqu'à présent ont toujours échoué, parce que les bases constitutionnelles faisaient défaut pour l'élaboration d'une législation fédérale, la Confédération n'ayant pour le moment compétence de légitérer que dans le domaine des arts et métiers, dans lequel une interprétation large fait aussi entrer l'industrie, le commerce et les transports.

Le texte proposé par le Conseil Fédéral aurait permis une extension de ces compétences à d'autres domaines professionnels, et la limitation actuelle aux arts et métiers aurait fait place à une rédaction plus générale de cet article. De la sorte s'offrirait enfin, et ainsi que nous l'espérons, la possibilité d'introduire de l'ordre dans des professions qui en ont un urgent besoin en matière de préparation professionnelle notamment : que l'on songe aux 15.000 femmes qui exercent le métier de garde-malades, et aux 110.000 femmes qui occupent le service domestique — sans oublier un nombre plus faible numériquement, mais important tout de même, de travailleuses, telles que les sages-femmes et les masseuses.

La rédaction adoptée par les Chambres ne change rien à l'ancien texte en ce qui concerne la formation professionnelle. Quiconque a suivi les débats n'a pu qu'avoir l'impression que, seuls des arguments purement fédéralistes l'ont emporté, attendu qu'aucune réserve n'a été formulée qui touchait à l'incorporation dans cet article 34 ter ni de la carrière de garde-malades, ni du service domestique.

On en est-il, actuellement, par exemple, de la formation professionnelle des garde-malades ? L'on sait qu'il existe de bonnes écoles pour la préparation du personnel infirmier (soins aux malades, aux accouchements et aux enfants), que les institutions de diaconesses et les maisons catholiques offrent également d'utiles occasions de formation, et que toutes, ayant pleine conscience de leur responsabilité, s'efforcent d'atteindre un niveau professionnel satisfaisant. Mais leur nombre est insuffisant pour la totalité des jeunes filles qui les fréquentent, et si les plus clairvoyantes parmi ces dernières

se rendent compte, au cours de leur activité professionnelle, des lacunes de leur préparation et s'efforcent de les combler, parfois au prix de vrais sacrifices personnels, d'autres se satisfont de cet équipement incomplet, et nient grandement par là aussi bien à leur carrière qu'au public. Dans la plupart des cantons, il est impossible d'empêcher qui que ce soit de se faire passer pour infirmière, même si elle n'a reçu aucune préparation. Or, l'état de mobilisation et de préparation à la guerre a accru les besoins de personnel sanitaire, et ce pourrait être un danger pour la communauté de ne pas faire la distinction entre des infirmières professionnellement instruites, et de simples auxiliaires.

L'on peut dire assurément que les cantons ont la possibilité de rendre obligatoire chez eux la préparation professionnelle des infirmières, mais jusqu'à présent un petit nombre d'entre eux seulement ont fait usage de ce droit, et les inconvénients signalés plus haut ne pourront être évités que lorsque seront adoptées des mesures minima, mais valables pour toute la Suisse, et d'après lesquelles notamment une autorisation officielle, délivrée exclusivement après examen, donnera seule le droit d'exercer la profession, et protégera ainsi l'uniforme de l'infirmière reconnue. Parallèlement pourra être introduite sans porter le moins du monde atteinte à la diversité des habitudes et des traditions, ni à celle des langues et des confessions.

Malheureusement, aussi longtemps que manquera la base juridique imposant la préparation nécessaire à toutes les professionnelles, qu'il s'agisse des soins aux malades, des carrières auxiliaires de la médecine, ou du service domestique, toute amélioration du statut de ces carrières sera impossible. Aussi longtemps que durera cette situation, les progrès qu'implique la première partie de l'article 34 ter dans sa nouvelle rédaction ne pourront pas donner tout leur effet, et les efforts de toutes les organisations, tant professionnelles que d'utilité publique, qui, depuis des années, réclament ces réformes, ne pourront aboutir qu'à des succès partiels, sans rien de plus.

Cependant, ne nous décourageons pas, et ne jetons pas le manche après la cognée. Un utile travail préparatoire a déjà été accompli, de solides arguments ont été rassemblés, qu'il s'agit seulement maintenant de faire valoir. Nous avons perdu une espérance, mais sommes aussi plus riches d'une expérience !

OFFICE SUISSE

POUR LES PROFESSIONS FÉMININES.

(Trad. française.)

¹ Voir plus loin sur ce sujet la lettre d'une de nos correspondantes. (Réd.)

IN MEMORIAM

Clara Michel-Delimes
(1852-1939)

A Genève est décédée le 21 octobre, à l'âge de 87 ans, Mme Clara Michel-Delimes, dont le nom évoque pour ceux qui l'ont connue tout un passé intellectuel, et largement ouvert aux idées féministes. Fille du libraire Delay, qui joua un rôle dans le mouvement littéraire en contribuant à fonder la librairie Grassart à Paris, et femme du critique littéraire russe Michel Delimes, qui fit

beaucoup, avec de Vogau, pour répandre la littérature de son pays à l'étranger, elle avait été l'une des premières, sinon la première, des femmes inscrites comme étudiantes à l'Université de Genève, et remporta, sauf erreur, le prix de philosophie pour un concours à cette même Université, ce qui, vers 1880, était une nouveauté presque révolutionnaire !

Son activité, dans la suite, et du fait de son mariage, fut surtout littéraire, mais elle s'intéressait cependant vivement au féminisme, et si ses longues absences de Genève et ses séjours à Paris et à Nice l'empêchèrent de prendre contact avec notre mouvement, elle collabora cependant à notre journal en lui adressant, en octobre 1921,

un article sur Mrs. Winthigham, la seconde femme élue au Parlement britannique. Article nettement suffragiste et qui se termine par ces mots, qui sont de pleine actualité vingt-quatre ans plus tard: « Que les femmes qui se dérobent à leurs devoirs civiques méditent cet exemple; qu'elles n'oublient pas que, dans la crise chaotique du monde qui nous traversons, l'avenir est aux peuples qui agissent et défendent leurs droits, et non à ceux qui s'endorment dans une bête quiétude. »

Aux parents et aux amis de Mme Michel-Delimes, l'assurance de notre sympathie et de nos regrets.

M. F.

Le message des femmes pacifistes

N. D. L. R. — Nous l'avons si fréquemment entendu déclarer, au cours de ces deux derniers mois, et avec un mépris haussement d'épaules, que tout l'effort des pacifistes avait été lamentable vain, leur temps initialement gaspillé, et leurs paroles envoilées avec les premiers coups de canon, que nous sommes certaines d'intéresser nos lecteurs en leur donnant ci-après la traduction française de la lettre d'une belle inspiration que Mme Ragaz, présidente de la branche suisse de la Ligue Internationale de Femmes pour la Paix et la Liberté, vient d'adresser aux présidents de toutes les grandes organisations féminines nationales. Cette lettre constitue, en effet, une réponse à la question qui se pose à maintenir aussi bien des pacifistes blancs sous le bâton que les protagonistes des méthodes opposées pour garantir la paix, et c'est pour cette raison qu'elle sera lue avec attention et méditées avec fruit.

... Encore toutes bouleversées par l'horrible réalité de l'état de guerre qui règne maintenant à nouveau dans une grande partie de l'Europe, nous ne pouvons méconnaître le danger de l'extension de cette guerre aux Etats neutres. La mobilisation générale suisse nous a fait réaliser combien sérieuse est la situation de notre pays; et d'autre part, et même si nous devions une fois encore jurer le privilège — que nous n'avons pourtant pas mérité — d'éviter d'être entraînés dans l'atrocité mêlée, nos relations avec les pays voisins sont trop étroites pour que nous ne souffrions pas aussi, comme si nous les éprouvions nous-mêmes, de la détresse et de l'horreur qui ont foulé sur eux.

Si nous nous adressons à vous, aujourd'hui, en qualité de membre du Comité de la Branche suisse de la Ligue Internationale de Femmes, c'est d'une part parce que toutes, nous nous posons cette question: « Avons-nous vraiment fait tout ce que nous pouvions pour éviter la catastrophe ? » Et, d'autre part, c'est parce que, constamment, l'on nous interpelle, nous autres pacifistes, nous demandant si nous ne reconnaissions pas maintenant que nos efforts ne nous ont conduites à aucun résultat, que nous nous sommes trompées, et que les autres avaient raison qui plaçaient leur confiance plutôt dans les armements que dans le Pacte de la S. d. N. ou les tribunaux d'arbitrage ?

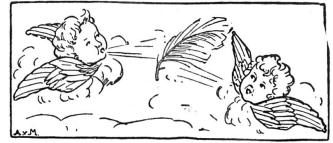
A ceux qui nous posent cette question, nous tenons à répondre que cela a été pour beaucoup d'entre nous un terrible dilemme de devoir attendre de l'emploi de la force militaire la défense du droit, alors que tout notre effort avait justement porté sur la renonciation définitive à l'emploi de la force. Mais il serait injuste de nous en faire un reproche.

Aussi longtemps que les gouvernements et les peuples sont obligés de compter sur la force comme dernière ressource pour la défense de leurs légitimes intérêts et de leurs droits, ils doivent aussi employer ce moyen pour remplir leurs engagements collectifs; mais cette redoutable nécessité ne nous a été imposée que parce que les gouvernements et les peuples ont laissé à l'écart les autres moyens de régler les relations internationales et de résoudre les conflits internationaux, ces autres moyens étant l'application du Pacte de la Société des Nations, les tribunaux d'arbitrage, les mesures économiques.

Ca n'est donc pas nous qui, depuis des décades, nous sommes employées de toutes nos forces en faveur de ce nouveau mode de rapports entre Etats, qui avons fait faillite; mais bien eux, il faut le dire franchement, qui, par leur méfiance envers la Société des Nations et leur trahison envers les principes et les devoirs établis par le Pacte de celle-ci, ont conduit le monde à cette catastrophe. Le reproche que l'on peut tout au plus nous faire, à nous pacifistes, est celui de ne pas avoir apporté assez d'enthousiasme à soulever les masses, mais peut-être de nouvelles recrues nous seront-elles amenées par le sérieux de la situation actuelle. Mais, en aucun cas, nous ne nous écarterons des principes qui, il y a vingt-quatre ans, ont été reconnus par les femmes réunies à La Haye comme les bases d'une paix durable, et que, depuis lors, nous avons toujours proclamés haut et fort: droit des peuples à disposer d'eux-mêmes; tribunaux internationaux d'arbitrage; contrôle démocratique de la politique extérieure; désarmement; égalité des sexes, des races et des croyances.

Nous avons à cœur de dire tout ceci, nullement avec un but de propagande pour notre propre organisation, mais parce que nous avons l'impression que les heures si graves que nous vivons n'ont pas seulement éveillé dans notre peuple la volonté de se défendre et le désir de se rendre utile, mais aussi ont posé à nouveau tout le problème du sens ou de l'absurdité de la guerre, et que le désir de créer à nouveau un monde dont la guerre sera bannie est plus grand et plus général que jamais. C'est pourquoi notre désir instant est d'éviter tout malentendu sur le caractère et les bases de la paix, et de prendre contact avec tous ceux qui sont d'accord avec nous pour souhaiter avec ardeur la fin prochaine de la guerre et l'établissement des relations entre les peuples sur la base du droit, et non plus sur celles de la force.

CLARA RAGAZ.



DE-CI, DE-LA

Chez nous et ailleurs.

Ce titre, donné à une récente conférence suffragiste, nous renvoie à la mémoire en feuilletant la petite brochure de propagande, extrêmement bien faite, que des amies finlandaises adressent de droite et de gauche pour faire mieux connaître leur pays dans le danger qui le menace, et par là même lui gagner toutes les sympathies de l'opinion publique. Car, en effet, dans ces quelques pages, largement illustrées, et qui donnent une idée générale de l'histoire, de l'organisation politique, de la situation géographique, économique, littéraire, artistique, etc., de la Finlande, plus d'une page entière est réservée à la situation de la femme finlandaise, à l'exposé des droits qu'elle possède, à son rôle dans les professions, à l'activité des organisations féminines...

Se représente-t-on un Office de tourisme ou un Secrétariat de propagande quelconque chez nous, consacrant une des précieuses pages d'une publication à la situation de la femme suisse ?... Aussi bien, il ne pourraient qu'avoir honte de devoir reconnaître publiquement notre infériorité — qui est aussi la leur !

Les femmes à l'aide.

On nous écrit de La Neuveville:

« L'ostacisme dont se plaint le Mouvement à l'égard de l'aide offerte par les femmes pour parer à la désorganisation de la vie civile créée par la mobilisation, — cet ostacisme n'a heureusement pas pesé sur notre petite ville, où toutes les bonnes volontés ont été acceptées avec reconnaissance, sans aucune distinction de sexe ni d'âge. Si les écoles ont été fermées les premiers jours, des mesures furent aussitôt prises pour trouver des locaux de fortune et des remplaçants; c'est ainsi que l'Ecole de commerce a fait appel à trois demoiselles, dont deux candidates au diplôme de sciences commerciales. L'école primaire profita de l'offre d'une institutrice d'un pensionnat de la ville, et le « Progymnase » fut reconnaissant à Mme Germiquet, bien connue des Sociétés féministes, de bien vouloir reprendre son poste abandonné il y a cinq ans. Trois dames rendent également de grands services au Bureau de l'alimentation et au Secrétariat municipal. Tout cela s'est fait simplement et sans polémique. »

A. K.

Bravo, La Neuveville !

Une étudiante âgée de 17 ans.

La plus jeune étudiante immatriculée dans une Université suisse a été certainement cette jeune Polonoise qui a fait brillamment sa maturité en Angleterre et qui, pour être immatriculée à 17 ans à l'Université de Genève, a dû obtenir une dispense d'âge. S. F.

Aidez-nous à faire connaître notre journal et à lui trouver des abonnés

Rappelons-nous aussi que la méthode de fournir aux jeunes soldats des « paquets prophylactiques » leur donne seulement l'idée de prendre des précautions contre la contagion vénérienne, et n'attire nullement leur attention sur la nécessité de réfréner leurs relations sexuelles de nature irrégulière... Ce n'est pas parce que nous vivons en temps de guerre et sous un régime militaire que nous devons oublier les principes en lesquels nous croyons, et notre tâche doit être de nous opposer à tout ce qui sape la responsabilité individuelle. C'est ici le lieu de citer cette parole du Dr. Cavallion, inspecteur général au Ministère de la Santé publique en France:

« L'essentiel est qu'à tout jeune homme sache la différence entre l'amour et le désir; qu'il lui soit enseigné à se respecter lui-même et à respecter la femme; qu'il sache qu'il n'y a pas deux niveaux de morale, l'un pour les hommes et l'autre pour les femmes, mais une règle de vie pour les deux sexes basée sur le même principe. »

A propos du Pavillon de la femme suisse à l'Exposition : un témoignage masculin

Du Programme officiel de l'Exposition, « dans un des derniers numéros parus avant la fermeture :

... Car ce ne sont pas seulement des impressions de fierté que ressent le citoyen suisse tout au long de la Holle Strasse. Il y a là un pavillon dont la visite est presque pénible à un véritable démocrate, et duquel pourtant il ne peut s'arracher. Car lorsqu'il va s'éloigner, son regard est retenu par le va-et-vient des figurines suffra-



Glané dans la presse...

Coordonnons, n'éparpillons pas !

Nous empruntons à l'Information au service du travail social (Louvain) les considérations suivantes, utiles à méditer en ces temps où chacun, brûlant du désir bien naturel de se rendre utile, risque, par un élan de bonne volonté mal dirigée, de gaspiller des efforts, du temps et de l'argent, en cherchant à créer à nouveau ce qui existe déjà:

... N'oublions pas que la Suisse est un pays riche en œuvres sociales de tous les genres, et, avant de fonder de nouveaux groupes et de nouvelles associations qui s'occuperaient de ces restés encore sans secours, examinons bien s'il n'existe pas déjà une œuvre qui pourrait fournir appui. Très souvent il y a des gens qui ne sont pas secours parce qu'ils ignorent à quelle porte ils devraient frapper. Renseignons-les, et, pour pouvoir le faire d'une façon vraiment utile, renseignons-nous. D'autre part, créer une œuvre destinée à remplir la même tâche ou à peu près la même tâche qu'une autre institution déjà fondée est un non-sens: on n'arrive qu'à doubler les frais d'ex-

La moralité publique en temps de guerre

Dans *Jus Suffragii, Alison Neilans, bien connue dans tous les milieux qui luttent contre l'omnipotence, publie des réflexions dont nous exposerons quelques fragments:*